

Finis le saupoudrage, l'Etat veut de vrais pôles de développement

17

24 HEURES

VENDREDI
20 JANVIER 1995

MOR

Face à la crise et à la concurrence des régions limitrophes, les petites zones industrielles et artisanales sont inefficaces. Comment attirer de nouvelles entreprises? Le gouvernement va, entre autres, encourager la régionalisation.

L'Etat en a assez de cette multitude de zones artisanales et industrielles éparpillées aux quatre coins du canton, sans cohé-



PAR
Etienne OPPLIGER

rence, sans planification régionale. Désormais, il raisonne en pôles de développement. La crise et le chômage ajoutés à la sous-enchère que nous livrent les pays limitrophes pour attirer des entreprises et créer de nouveaux emplois imposent une nouvelle conception du développement économique du canton. Afin de prouver son attractivité, le gouvernement a lancé une étude dont les premiers résultats ont été présentés à la presse hier par les conseillers d'Etat Jacques Martin et Daniel Schmutz et par Nelly Wenger-Ohayon, cheffe du Service de l'aménagement du territoire.

Réserves inexploitées

Des réserves de terrain pour attirer de nouvelles entreprises ou permettre l'extension de celles déjà installées, le canton n'en manque pas. Il y en a plus de 900 hectares, légalement aménagés. Mais tous ne sont pas disponibles. Loin de là. Les causes en sont multiples. Certains terrains sont trop morcelés ou nécessiteraient des équipements trop coûteux. D'autres, encore exploités par des agriculteurs, ne sont pas à vendre. La fiscalité, liée prin-

cipalement à l'habitat et non à l'emploi, peut aussi dissuader les communes à investir dans l'équipement de zones d'activités.

En fait, il reste 73 hectares de terrains disponibles, répartis entre 22 communes, qui constituent une bonne offre de départ pour engager une promotion économique à l'extérieur du canton. «De grandes entreprises ont voulu s'installer chez nous, mais n'y ont pas trouvé de terrains suffisamment vastes, à proximité des axes de communication», déplore Jacques Martin. Dans l'esprit du chef du Département AIC, la notion de la petite zone communale est dépassée. Il est illusoire de penser qu'une entreprise veut s'installer seule dans son coin. Désormais, il faut de véritables pôles qui débordent les frontières des communes. Présents à la conférence de presse, les syndicats d'Etoy (Daniel Magnolay) et d'Avenches (Jacky Ginggen) ont démontré qu'en matière d'aménagement du territoire, la collaboration intercommunale, voire intercantonale n'est pas une utopie.

Mesures incitatives

Novembre dernier, le Conseil d'Etat a pris une série de mesures incitatives. Il a décidé de soutenir la promotion de ces terrains immédiatement disponibles, avec la collaboration du Conseil pour le développement économique du canton de Vaud (DEV). Celui-ci, note son directeur Pierre Glauser, est actuellement très actif aux Etat-Unis, où il gère une centaine de dossiers



Nelly Wenger-Ohayon, cheffe du Service de l'aménagement du territoire, pilote l'étude sur les pôles de développement.

ARC

d'entreprises susceptibles de s'installer dans le canton. Le Conseil d'Etat a également décidé d'élargir la notion d'intérêt public aux pôles de développement, à l'exemple du canton de Fribourg. Il lui sera ainsi possible de procéder à des expropriations. Il envisage également d'accroître les réserves foncières du canton, afin de constituer une réserve de terrains immédiatement

disponibles. Enfin, le Service de l'aménagement du territoire doit achever la planification et l'équipement des sites stratégiques les plus prometteurs, ces 830 hectares restants qui seront à la disposition des promoteurs dans les meilleurs délais.

Et les communes, dans tout cela? L'Etat promet la concertation, il les incitera aussi à participer au déve-

loppement économique cantonal, par exemple par des mesures fiscales. «Il faudra aller au-delà des intérêts strictement communaux», annonce Jacques Martin. Nous n'entendons pas dicter une forme de développement, mais les communes qui bougeront, celles qui sauront s'organiser entre elles bénéficieront de l'aide de l'Etat.»

E. O. □

VAUD